

Municipalité de St-Émile-de-Suffolk

AVIS PUBLIC

Suivant la dernière imposition de taxes, le rôle de perception 2025 est complété et déposé à mon bureau, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;

Que toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

DONNÉ à Saint-Émile-de-Suffolk, ce 28 janvier 2025

Danielle Longtin
Directrice générale